



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Campagnes electorales

Question écrite n° 49428

Texte de la question

M. Pierre-Andre Wiltzer appelle l'attention de M. le ministre de l'interieur sur le fait qu'un certain nombre de collectivites locales, notamment des villes, ont ouvert des sites sur le reseau Internet. Les personnes qui se connectent sur ces sites voient en general defiler sur l'ecran de leur ordinateur le photographie du ou des elus de la collectivite avec, le cas echeant, leur biographie, leur programme pour les annees a venir et les realisations en cours, le tout presente evidemment sous un angle positif voire promotionnel. Meme si les informations diffusees par ce moyen de communication ne font pas reference aux elections legislatives de mars 1998, il souhaiterait savoir si dans le cas ou des elus faisant apparaitre leur nom, leur image et leurs activites sur le reseau Internet seraient candidats aux elections sus-mentionnees, cette prestation (cout de l'installation et de la mise a jour du site sur le reseau ou tarif de la communication multiplie par le nombre d'accedants au reseau) serait a inscrire dans leur compte de campagne et selon quelles modalites.

Données clés

Auteur : [M. Wiltzer Pierre-André](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49428

Rubrique : Elections et referendums

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mars 1997, page 1296